



Le 2 mai 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### *Manifestation de policiers*

## **L'USM condamne les manifestations contre les décisions de justice**

L'USM exprime son soutien sans réserve aux policiers et gendarmes qui œuvrent quotidiennement sur le terrain dans des conditions d'intervention particulièrement difficiles.

Elle rappelle qu'une mise en examen ne constitue qu'une mesure provisoire et ne préjuge en rien de la culpabilité. La présomption d'innocence reste un principe fondamental de la procédure pénale.

L'appel à manifester contre une décision de justice est particulièrement nuisible et dangereux dans une démocratie. Il ne sert que des intérêts partisans. Il sape la nécessaire confiance mutuelle entre deux institutions évidemment complémentaires. Seules les voies légales de recours permettent un exercice serein de la justice à l'abri de toute pression.

Les services de police et la justice coopèrent au quotidien et leurs missions sont essentielles dans un État de droit. Ce sont deux maillons essentiels d'une même chaîne pénale, au service des citoyens. Chercher à les opposer, dans une logique de surenchère destructrice, est totalement stérile.

**Contact presse** : Shahina Akbaraly 06 50 82 55 02 [s.akbaraly@o2p-conseil.com](mailto:s.akbaraly@o2p-conseil.com)

### **À propos de l'USM**

*L'Union Syndicale des Magistrats est le 1er syndicat de magistrats judiciaires. Apolitique, elle défend l'indépendance de la justice et les intérêts matériels et moraux des magistrats. L'USM milite en faveur d'une justice de qualité respectueuse des justiciables. Créée en 1974, elle est présidée par Céline Parisot. <https://union-syndicale-magistrats.org/>*